Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213503618-20251124-2540_TT-DE

Annexe 25/38

Commune : 035361
Vivier-sur-Mer (Le)

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : B1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 01/01/1982

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~

~~B - En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ;~~

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 20/03/2025 par M LETERTRE Laurent géomètre à DOL-DE-BRETAGNE

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A DOL-DE-BRETAGNE, le 20/03/2025

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
LETERTRE Laurent
à DOL-DE-BRETAGNE
Date 20/03/2025
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent aussi effectuer eux-mêmes le piquetage
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, évaluateur représentant habilité de l'autorité expropriante).



MAIRIE DE LE VIVIER-S/MER
Ille-et-Vilaine

Le Maire

Le CERVEAU

13/10/2025
A Le Vivier/Mer.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213503618-20251124-2540_TT-DE